



ASSEMBLEE GENERALE DU STADE DE VANVES PLONGEE



le samedi 26 juin 2021

De 19h30 à 22h30

Salle Barolet

12, rue Larmeroux 92170 Vanves

Selon le règlement intérieur de la section,

- Peut voter à l'AG : tout adhérent de 16 ans et plus à la date de l'AG, ayant régulièrement acquitté sa cotisation, ou un des parents des adhérents de moins de 16 ans
- Peut être candidat au bureau : tout adhérent majeur à la date de l'AG, ayant régulièrement acquitté sa cotisation
- Deux procurations sont acceptées par électeur (soit au maximum trois votes par personne)

✂

VOTE PAR PROCURATION (parent d'enfant de moins de 16 ans)

Je soussigné(e),

NOM : PRENOM :

Responsable légal(e) de

adhérent(e) de moins de 16 ans de la section plongée du Stade de Vanves, donne

pouvoir pour tout vote en mon nom à l'Assemblée Générale de la section plongée

du lundi 17 Juin 2019 à :

NOM : PRENOM :

Date et signature